

## Assises de la Langue Régionale - Bilan des Associations



Culture &  
bilinguisme



### Introduction

\* **Le système d'enseignement de l'allemand, tel qu'il a fonctionné pendant des années en dehors des filières bilingues en Alsace, a abouti à un effondrement de l'allemand, qu'il s'agisse de la compétence langagière de la population, de la vie culturelle, du marché de l'emploi ou des filières de formation.**

Aujourd'hui, l'Alsace ne dispose pas, en quantité appropriée, de jeunes gens capables d'étudier ou de travailler en allemand. Un nombre très limité d'élèves ont accès à des filières « d'élite » (ABIBAC) qui les dotent de compétences unilatérales et insuffisamment axées sur une utilisation courante de la langue allemande.

**Plaider l'efficacité de ce système, c'est se condamner à rester dans cette situation d'échec.** On ne saurait s'en contenter. Une modification structurelle de l'enseignement de l'allemand doit donc intervenir. Ceci implique **une évolution, à la fois sur le plan du statut de la langue et sur le plan de la pédagogie.** Il doit aussi être mis fin à un **enseignement « dépersonnalisé »** de l'allemand, sans rapport avec la culture et la « dialecto-germanophonie » de la Région. Se contenterait-on d'un enseignement du français qui n'aurait aucun rapport avec la culture et l'identité françaises ?

\* **Un bilan de la situation de la langue régionale ne saurait se limiter à une accumulation de chiffres. Il faut se poser la question des principes et des objectifs.** Or, l'affirmation d'une vision claire de ce qui est en cause fait largement défaut.

- Une politique linguistique régionale doit être fondée sur une **claire définition de la langue régionale**, parce que l'on ne résout bien que ce qui est clairement énoncé. **La langue régionale d'Alsace est la langue allemande, sous sa forme dialectale (l'allemand dialectal d'Alsace : dialectes alémaniques et franciques) comme sous sa forme standard.** En Alsace, la langue allemande n'est donc pas une langue étrangère. Elle est l'une des langues de la région. Une politique des langues à l'École doit, en conséquence, inscrire explicitement la langue allemande dans le corpus des langues régionales de France.

- Une politique linguistique régionale se doit de **conjuguer langue, culture et identité**, parce que si ces termes ne recouvrent pas exactement les mêmes notions, ils ont néanmoins partie fortement liée. Ces notions se construisent et se justifient les unes les autres. Il ne saurait y avoir une politique de la langue régionale sans une politique de la culture et de l'identité alsaciennes.

- Une politique linguistique régionale doit aussi impérativement tenir compte **des réalités économiques et des bassins d'emploi.**

**Hier comme aujourd'hui, nous sommes très éloignés de ces nécessités et de ces perspectives.**

## I. Principes fondamentaux

### Pourquoi l'enseignement de l'allemand en Alsace ?

Bien que, depuis 1982, toutes les circulaires rectorales aient pris soin de situer l'enseignement de l'allemand en Alsace dans le cadre de l'enseignement des langues régionales de France, celui-ci est trop souvent perçu et présenté comme l'enseignement d'une langue parmi d'autres. Organisé selon les principes généraux de l'enseignement d'une langue étrangère, il est trop rarement compris comme l'enseignement d'une « langue de la région où vivent les apprenants » et le vecteur d'une culture spécifique.

On dénonce volontiers les « surcoûts » liés à l'enseignement de cette langue, alors que personne ne songerait à mettre en cause les sommes engagées pour l'enseignement de la langue de la République. Au demeurant, si l'on veut parler de coûts, il conviendrait de les rapporter au coût global de l'éducation.

**Il n'y aura pas d'inversion de tendance tant que cette vision ne sera pas modifiée en profondeur.** La question de l'allemand en Alsace ne relève ni de la problématique ordinaire de l'enseignement d'une langue étrangère ni même d'un simple renforcement de compétences. **Il s'agit, pour la Région, de restaurer la pleine signification et l'entière dimension de sa langue régionale.**

### Le statut de la langue

On ne saurait donc se satisfaire d'un statut de langue étrangère, même amélioré, comme c'est actuellement le cas. Un statut de langue régionale signifierait, de manière au moins potentielle, pour les tous les parents qui le souhaitent :

- **un droit** d'accès effectif de leurs enfants à l'apprentissage de cette langue, et donc, de la part de l'Éducation nationale, une politique de l'offre – et d'une offre de qualité.
- **un ajustement** à cet objectif des structures de fonctionnement des enseignements et des systèmes de formation ;
- **une complémentarité**, dans la transmission de la langue, entre l'action scolaire et l'action extrascolaire : **la langue régionale doit être reconnue et valorisée à l'école et hors de l'école ;**
- **une re-construction** et une revalorisation du lien entre langue, culture et identité régionale ;
- **une continuité** des enseignements bilingues, de la petite section de la maternelle jusqu'en terminale, et par conséquent la création de filières véritablement bi-plurilingues au collège et au lycée.

### Parité horaire et pédagogie

**L'Éducation nationale a montré ses réticences à l'égard de la stratégie acquisitionnelle naturelle.** Celle-ci permet à l'enfant d'acquérir la langue seconde comme il acquiert la langue première, sans recourir à la traduction. Il s'agit d'un apprentissage intuitif et naturel, basé sur la répétition et l'utilisation des deux langues en tant que vecteurs de communication et d'enseignement, dont la réussite est conditionnée par la précocité, la présence d'un maître de référence pour la langue seconde ainsi que par la continuité et par une immersion suffisante. Il convient aussi d'encourager les parents à participer activement au processus d'acquisition et de valorisation de la langue seconde (chansons, comptines, livres, télévision, voyages, etc.).

Outre l'acquisition de deux langues, l'enseignement bilingue doit permettre aux enfants, à travers ces langues, de « rencontrer » deux cultures», de s'ouvrir à elles, de les comprendre et de les intégrer pour en faire une synthèse, tout comme favoriser l'apprentissage de l'altérité et du vivre ensemble. L'objectif de l'enseignement est ainsi de permettre aux apprenants, avec l'appropriation de deux langues et l'intégration de deux cultures, de pouvoir également franchir la frontière pour s'inscrire aisément dans l'environnement économique et le bassin d'emploi rhénan.

\* Une langue s'acquiert entre 0 et 6 ans par mimétisme et répétition selon la trilogie « phonèmes-mots-phrases ». Au cours de ce processus, la maîtrise des phonèmes est une première étape primordiale, car elle pose les fondements de l'ensemble des sons de base propre à une langue. À cet âge, c'est en criant, en parlant et en chantant que l'on apprend à prononcer et à aimer les sonorités de la langue, donc à s'approprier celle-ci physiologiquement et affectivement.

L'acquisition naturelle, qui conduit à la construction de la syntaxe, nécessite un bain linguistique de deux heures par jour au minimum, tout au long de l'année en milieu scolaire, social ou familial. Cette démarche a évidemment besoin d'être étayée par un enseignement systématique de la langue qui, loin de remplacer l'acquisition naturelle, la complète harmonieusement.

Les références, explicites et concrètes, à la didactique d'un enseignement bilingue font actuellement défaut. Or, elles permettraient de construire les liens naturels et féconds entre les langues d'enseignement, i.e. entre le français et la langue régionale (cf. Laurent Gajo et Anne-Claude Berthoud <sup>1</sup>). Le début de la scolarisation, qui ne s'effectue qu'à trois ans, et un milieu familial monolingue installent d'emblée un handicap qui nécessite une immersion compensatoire.

\* **L'Éducation nationale est loin de mettre en œuvre une telle pédagogie et de s'en fixer l'objectif.** Aussi, n'est-il pas surprenant de constater, dans la pratique, des cas où les classes bilingues paritaires de l'Éducation nationale fonctionnent mal : les élèves n'atteignent pas un niveau suffisant, inclinent à une désaffection pour la langue allemande ou ne parviennent pas à se défaire d'incorrections dans l'usage de cette langue.

**Nous ne pouvons qu'inviter l'Éducation nationale à revoir sa conception de la pédagogie du bilinguisme et les objectifs qu'elle lui assigne.** L'amélioration de la pédagogie bilingue suppose par ailleurs un suivi fin des classes et non des appréciations globales basées sur les seules notes obtenues au Brevet des Collèges et au baccalauréat.

Cette pédagogie doit pouvoir s'adresser à tous les enfants intéressés. Il faut rompre avec un enseignement de l'allemand conçu comme un enseignement d'élite, réservé à des élèves d'excellence. Cet enseignement doit permettre à des élèves de toutes les filières, et notamment des filières professionnelles, d'atteindre un niveau « fonctionnel » en allemand.

## **Un ancrage régional de l'enseignement de l'histoire**

**L'enseignement de l'histoire doit s'ouvrir** à la dimension culturelle, régionale/transfrontalière et à d'autres cultures parce que l'identité nationale elle-même n'est pas figée. Il faut se poser la question de savoir si l'enseignement de l'histoire peut rester ce qu'il est dans une France qui a changé et dans un monde où les légitimités changent, et quels types de Français sont désormais à former. La pluralité de la nation et l'extension de la citoyenneté à des champs nouveaux appellent la pluralité et l'extension d'une approche de l'enseignement de l'histoire.

- Il s'agit notamment de prendre en compte la diversité des vécus de l'histoire qui permettent à toutes les mémoires occultées de s'inscrire dans une nouvelle perspective, base de valeurs citoyennes vivantes pour les Français d'aujourd'hui. Le « devoir de mémoire » doit aller impérativement de pair avec la prise en compte de la diversité des mémoires.

---

<sup>1</sup> Rapport final « Construction intégrée des savoirs linguistiques et disciplinaires dans l'enseignement bilingue au secondaire et au tertiaire. Programme national de recherche. Diversité des langues et compétences linguistiques en Suisse » P.N.R. 56, février 2008.

- Il faut sortir d'une conception de l'histoire nationale et officielle, qui exclut les particularismes, généralise et appauvrit, et s'ouvrir à l'histoire de l'autre, des autres, qui inclut et enrichit. Il faut « nationaliser » les mémoires dans un objectif de « rassemblement ». Certes, l'académie de Strasbourg ne peut pas modifier les programmes nationaux, mais elle a la possibilité de les ajuster aux spécificités régionales, comme elle l'a fait par exemple dans des manuels récents d'histoire. Cet « aménagement des programmes », qui n'a jamais fait l'objet d'un travail d'ensemble, devrait à présent être mené à terme, puis appliqué dans les classes pratiquant un enseignement bilingue.

**Langue et culture régionales (LCR) : pourquoi et comment ?**

Nous devenons Français en ce que nous faisons nôtre ce que l'on nous présente de la France. Et parce que l'École – notamment - ne nous présente rien de ce qui fait l'Alsace, ou si peu, nous ne pouvons pas faire nôtre ce qui ne nous est pas présenté. Autrement dit, l'École fait l'impasse sur une socialisation alsacienne dans un contexte européen. Cela explique la crise d'un enseignement bilingue français/langue régionale, une crise qui, pernicieusement, provoque et favorise la déconstruction linguistique.

✧ Depuis le milieu des années 80, alors que des générations alsaciennes avaient été formées dans l'ignorance totale de ce qui construit l'Alsace, l'École de la République fait fonctionner une option culturelle « langue et culture régionales » (LCR), assortie d'une épreuve facultative au baccalauréat. Contrairement à d'autres régions, il ne s'agit pas d'un enseignement de langue régionale (breton, corse, occitan, basque...), mais d'un enseignement en français de la culture régionale. Un enseignement LCR en langue régionale a certes été proposé depuis la fin des années 2000, mais l'extension en est réduite aux classes bilingues paritaires.

L'utilité de cette option historico-culturelle ne devrait échapper à personne. Elle touche hélas un nombre limité d'élèves. **Sa généralisation n'a pas été entreprise. A-t-elle seulement été pensée ?** Pourtant un tel enseignement offert à tous les élèves fréquentant l'école d'Alsace, et son élargissement à toute la diversité alsacienne permettraient de contribuer fortement à la (re)-construction d'une identité alsacienne ouverte et plurielle. **Ce qui manque le plus à l'Alsace, c'est un « être » alsacien.**

Il ne fait pas de doute que l'enseignement à toute la population scolaire de l'histoire et de la culture, telles que celles-ci se sont construites et se construisent encore en Alsace, serait plus que profitable à ceux qui le reçoivent.

✧ En premier lieu, **il apporterait sa contribution à un renforcement de l'identité culturelle propre, et donc à une meilleure approche de la différence culturelle, propice à la création des conditions d'un dialogue interculturel s'inscrivant dans une citoyenneté française ouverte à l'Europe.** En effet, la perception des différentes cultures nécessite une conscience positive de soi-même. La reconnaissance obtenue, qui génère l'estime et le respect de soi, est un préalable à la reconnaissance de l'autre ainsi qu'à l'estime et au respect de l'autre. Qui ne connaît pas ce qui lui est propre ne peut pas reconnaître l'altérité et encore moins l'apprécier. Il importe que chacun puisse s'insérer au mieux dans les paysages culturels de son environnement, que soit créé du lien social et garanti ainsi le vivre ensemble.

**La dimension économique**

**La conception de l'enseignement de l'allemand en Alsace ne prend pas suffisamment en compte sa dimension économique.** Sur un marché économique et du travail de plus en plus ouvert sur des réalités et des interdépendances économiques rhénanes et européennes, le bilinguisme français-allemand joue un rôle potentiellement croissant. Dans le secteur industriel, un actif alsacien sur deux travaille directement ou indirectement avec des entreprises allemandes ou suisses. Dans le secteur tertiaire, 70 % des offres d'emploi exigent la connaissance de la langue allemande. Plus de 50 000 Alsaciens gagnent leur vie en Allemagne et en Suisse, où leur promotion professionnelle est souvent compromise parce qu'ils maîtrisent insuffisamment la langue allemande.

## II. La réalité vécue sur le terrain

### La réalité des statistiques

Moins de 20% des écoles primaires offrent une voie bilingue. Dans ces écoles pourtant, plus d'une famille sur deux inscrit son enfant dans cette voie. Si on applique ce ratio aux quelques 120 000 élèves d'Alsace n'ayant pas accès au cursus bilingue, c'est quelque **60 000 à 70 000 élèves à qui cette opportunité fait défaut. Quelle est la responsabilité de l'Éducation nationale envers ces familles ?**

La demande d'enseignement bilingue est beaucoup plus importante que l'offre : 75 % des parents n'ont pas accès à cette offre. Le taux d'inscription en maternelle est de plus de 50% lorsque la possibilité en est offerte aux familles, en dépit du « combat » que va représenter le cursus pour les parents, tant au point de départ que sur le moyen terme.

L'analyse des déperditions qualitatives n'a pas été faite par l'atelier « Éducation » des assises, alors qu'on connaît les raisons principales de celles-ci : départs vers le bilingue privé (hors et sous contrat), déménagement vers une zone blanche ou vice-versa, absence de collège de secteur, découragement, stigmatisation de l'enseignement bilingue lorsque surgissent des difficultés et que celles-ci perdurent, manque d'information lors des passages de cycles, engagement unilatéral des familles dans la filière. Aucune solution n'est en réalité proposée ou avancée.

Mais cette déperdition dans la filière bilingue est largement inférieure au taux de non-choix de l'allemand en sixième au bénéfice de l'anglais. Un enfant qui a intégré un cursus bilingue apaisé n'a aucun a priori négatif à l'endroit de l'allemand.

**Le seul moment pertinent de la scolarité pour comparer le niveau d'allemand entre « bilingue » et « monolingue » est la sortie du CM2 – moment qui correspond à la sortie réelle du cursus paritaire.**

### Budget

Pour le primaire, le soi-disant surcoût lié au bilinguisme paritaire ne représente que 0.5% du budget global de l'Éducation nationale en Alsace ; sans compter qu'une partie significative est compensée par le financement des collectivités.

- Aucune comparaison n'a, par ailleurs, été fournie avec d'autres spécialités, telles que sections sportives, C.H.A.M<sup>2</sup>, latin avec 4 élèves, enseignement de l'arabe ou de l'italien. La langue régionale ne vaut-elle pas un effort de l'Éducation nationale et des collectivités ?

Les analyses des « surcoûts bilingues » disparaissent dès lors que la filière est complète, le taux d'encadrement, dans le primaire, étant par ailleurs supérieur à celui de la filière monolingue.

- Aucun élément de comparaison n'a non plus été présenté entre les surcoûts des enseignements de langue régionale et les surcoûts des autres formations (formations, remplacements, enseignants remplaçants inutilisés). Aucune étude comparative non plus sur les mêmes ratios ou les mêmes objets, étudiés dans les autres régions : quelle y est la part d'investissement de l'État dans la langue régionale ? À noter que, dans ces régions, il n'y a pas d'amalgame entre langue vivante étrangère et langue régionale.

### Maillage

Comparé à la demande réelle, le maillage est très faible. Alors que tous les efforts de densification doivent être fournis à la maternelle parce qu'ensuite l'accès au réseau est difficile, aucune stratégie n'a été présentée concernant la conquête des zones blanches. Peu d'actions, de même, en faveur de la langue régionale dans le secteur de la petite enfance. Faute d'une analyse de la demande, 1300 filières bilingues font défaut. Force est de constater la passivité de l'Éducation nationale.

---

<sup>2</sup> Classes à Horaire Aménagé en Musique

## Reconnaître la contribution d'ABCM

✧ Rapporté au nombre annuel de semaines de scolarisation, l'enseignement bilingue paritaire correspond à une exposition à la langue d'environ 1 heure/jour en moyenne, jusqu'au CM2 du moins – le collège n'assurant pas ou n'assurant plus la parité horaire. On comprend aisément que toute exposition inférieure soit inefficace, si l'on rappelle notamment que les psycholinguistes – Jean Petit en tête – évaluent à 2 h/jour en moyenne l'étiage permettant d'atteindre la véritable maîtrise d'une deuxième langue – principe appliqué par ABCM. Également respectés sont les autres principes fondamentaux : précocité, intensité, continuité, un maître/une langue ; acceptés aussi les « native speakers ». À l'inverse de l'Éducation nationale, qui propose un bilinguisme « fonctionnel », ABCM propose par ailleurs un bilinguisme culturel, les activités périscolaires étant intégrées au projet pédagogique. Une étude de cohorte, portant sur 1200 élèves, a d'autre part montré le très faible taux de déperdition dans le cursus ABCM, une bonne partie du phénomène s'expliquant par des transferts vers le bilingue public.

✧ En conséquence, il est légitime de faire un bilan critique tant de la voie extensive, inopérante dans la réalité, que de la voie bilangue au collège, laquelle conjugue exposition insuffisante et introduction trop tardive. Le principe, invoqué par l'Éducation nationale, « moins d'allemand pour mieux d'allemand » (« weniger ist mehr »), est-il bien raisonnable ? Comment prétendre, s'agissant du niveau d'allemand des élèves issus de la voie bilingue, qu'il n'y a pas d'« effet cursus » quand 91% de ceux-ci atteignent le niveau A2, de loin supérieur au niveau atteint par les monolingues (A1+, pour la moitié à peine) ? Invoquer l'égalisation, à l'ABIBAC, des résultats des élèves issus des différentes filières, pour dévaluer les bénéfices de la voie bilingue, relève d'une argumentation biaisée irrecevable.

## III. Fonctionnement institutionnel et pédagogie

### Convention quadripartite, et MAERI

✧ Les objectifs chiffrés de la convention 2006-2013, État /Collectivités alsaciennes, concernant les obligations contractées par l'Éducation nationale, n'ont pas été respectés :

- Fixé à 15 élèves, le seuil d'ouverture des sites bilingues a été abandonné pour l'exigence de cohortes constituées de classes entières.
- Le seuil minimum de 50 postes annuels, fixé pour le recrutement et la formation des maîtres, n'a jamais été atteint. L'académie de Strasbourg n'est à l'heure actuelle pas en mesure de former suffisamment d'enseignants capables d'assurer l'enseignement en allemand (voir ESPE).
- Les ouvertures de sites bilingues sont aujourd'hui aléatoires. L'académie de Strasbourg doit mettre sur pied un plan de développement progressif, dans l'objectif de consolider les sites existants et de développer un réseau de sites bilingues cohérent.
- Afin de favoriser la transition entre structures scolaires (passage de l'école maternelle vers l'école élémentaire puis vers le collège et le lycée), les établissements scolaires, les communes et les inspections départementales devraient travailler de concert pour amener l'information vers les parents et les élèves. La réalité est autre.
- Dans les petites communes, l'installation de RPI bilingues devrait pouvoir être systématiquement envisagée. Elle ne l'est qu'exceptionnellement.

✧ Les objectifs linguistiques, par ailleurs, ne sont pas assez ambitieux. Le niveau de langue A1+ du Cadre européen commun de référence pour les langues(CECRL) ne saurait être fixé comme objectif de fin de cycle élémentaire à la voie bilingue, alors que plus de 90% des élèves de cette voie atteignent le niveau A2 dans plusieurs domaines de pratique linguistique.

✧ **La Commission quadripartite**, définie comme « l'organe de concertation et de décision pour toutes les actions soutenues conjointement » a pour mission d'assurer le pilotage de la politique issue de la Convention.

Or, le bilan de fonctionnement de cette commission laisse apparaître un fort déséquilibre entre les parties ; les représentants de l'Éducation nationale y sont surreprésentés, affichant une majorité impressionnante : 14 représentants pour l'État, contre 2 pour chaque Conseil général et 4 pour la Région ; cette prédominance de l'Éducation nationale ressort également des prises de parole consignées dans les comptes rendus.

On constate par ailleurs une absence dommageable de transparence dans les décisions prises. Jamais consultées sur l'utilisation du budget, les associations ne sont associées ni en amont ni en aval. On a même pu noter une interchangeabilité des rôles : un élu pouvant représenter le Conseil général à une réunion et devenir représentant de l'État (MAERI) à la réunion suivante.

✧ **La MAERI** est le service du rectorat en charge de la gestion des financements alloués à l'académie par le Fonds de concours régional. Elle initie, gère et propose un certain nombre de projets intégrant la dimension linguistique: projets à dominante artistique ou culturelle, spectacles et visites culturelles en pays germanophones, voyages et séjours d'immersion, échanges scolaires, rencontres de professionnels germanophones, etc.

De ce fait, elle est l'interface entre les organes financeurs et les établissements scolaires. La MAERI est et doit rester à cette place nodale ; c'est un service important qui met à la disposition des enseignants les fonds nécessaires pour rendre naturel l'apprentissage de la langue. Il conviendrait de lui donner davantage de moyens encore, non seulement financiers, mais également humains, en déchargeant par exemple des enseignants capables de porter des projets en langue régionale.

Elle est également maîtresse d'œuvre dans les productions du CRDP d'Alsace. Cette production doit encore s'élargir et s'amplifier, afin de répondre aux demandes pragmatiques et pédagogiques du terrain. La MAERI doit monter une ligne éditoriale intelligente, en rapport avec les besoins du terrain qu'il conviendrait d'inventorier.

## **Le Conseil Académique de la langue régionale**

### **\*. Les textes**

Le Conseil académique des langues : « examine le suivi de cette politique. Il donne son avis sur les moyens propres à garantir la spécificité de l'apprentissage du bilinguisme. Il veille notamment à la cohérence et à la continuité pédagogique des enseignements bilingues, dont celui dispensé par la méthode dite de l'immersion.»

L'article D312-34 du code de l'Éducation précise ainsi son rôle :

« Il participe à la réflexion sur la définition des orientations de la politique académique des langues régionales, qui sont arrêtées après consultation des Comités techniques départementaux, des Comités techniques académiques, des Conseils départementaux de l'Éducation nationale et des Conseils académiques de l'Éducation nationale. À ce titre, il est consulté sur les conditions du développement de l'enseignement des langues et cultures régionales dans le cadre de l'élaboration d'un plan pluriannuel. »

L'Article D312-38 précise :

« Le recteur d'académie fixe le nombre des membres du Conseil académique des langues régionales et procède à leur nomination pour une durée de trois ans. »

### **\*. La pratique**

Le CALR devrait en principe se réunir deux fois par an. Force est de constater qu'il ne remplit pas correctement son rôle puisque, d'une part, il ne se réunit qu'une fois par an et que, d'autre part, il n'a, dans notre académie, qu'un rôle informatif. De plus, la représentation des différentes parties n'est pas équivalente ; ainsi, les représentants de l'Éducation nationale sont toujours en surnombre par rapport aux autres instances. Cela crée irrémédiablement un rapport de force dommageable au dialogue.

C'est dans le cadre du CALR que devraient se discuter les ouvertures de nouvelles classes et s'ébaucher les décisions quant à la mise en place des différents éléments pour une réelle politique linguistique globale et pour la mise en place d'un réseau de sites bilingues, avec le soutien de la société civile et des collectivités.

En pratique, c'est le recteur qui détermine le nombre de participants, nomme ces derniers et établit la fréquence des réunions. L'académie produit toutes les données chiffrées sur lesquelles se basent les évaluations, et les associations n'obtiennent pas les réponses qu'elles demandent sur les orientations de la politique académique de la langue régionale et encore moins sur le plan de développement de l'enseignement bilingue.

En conclusion, on retiendra que l'Éducation nationale a verrouillé ces commissions et conseils en gardant le contrôle de la politique des langues régionales pourtant en partie financée par les collectivités et soutenue par les associations. Le principe de consultation énoncé dans l'article D 312-34 n'est pas respecté.

### **Gestion des cursus, pédagogie et formation**

Les élèves fréquentant les classes bilingues, majoritairement francophones et très minoritairement dialectophones ou germanophones, peinent souvent à acquérir la langue seconde, car celle-ci n'est présente qu'à l'école que de manière ponctuelle. Dans certains établissements scolaires, les seuls référents linguistiques sont les professeurs d'allemand. Or, il faudrait absolument que la langue régionale sorte des salles de classe et qu'elle investisse le reste de l'école ainsi que l'espace public. De cette manière, les apprentissages de et en langue régionale seraient beaucoup plus efficaces.

Il existe plusieurs manières, pour l'Éducation nationale et ses partenaires, de mettre la langue au service de la pratique au sein des écoles :

- au sein de l'école maternelle, faire en sorte que le recrutement des nouvelles A.T.S.E.M. se fasse en faveur de l'alsacien et/ou de l'allemand et mettre en place un service de la petite enfance accueillant les enfants en langue régionale ;
- au sein d'une école bilingue (ou non), généraliser les affichages dans toutes les langues de scolarisation ;
- dans le cadre des aménagements du temps scolaire<sup>3</sup>, mettre l'accent sur des activités menées en langue régionale, tant dans le domaine sportif que culturel ;
- à l'instar du « Printemps de l'écriture », ménager systématiquement une place à la langue régionale dans les concours et autres actions s'adressant aux élèves et émanant d'instances académiques ou professionnelles ;
- dans les activités périscolaires proposer des activités et des aides aux devoirs en langue régionale.

Cette liste n'est bien entendu pas exhaustive et la région et les départements pourraient mettre en place un fonds d'aide destiné aux collectivités prêtes à franchir le pas. Cette aide sera forcément dégressive et modulable, selon l'investissement de la commune, mais il est important que les communes volontaires soient soutenues dans ces projets.

### **La formation des enseignants et les nouvelles E.S.P.E.**

À partir de la rentrée 2013, l'École supérieure du professorat et de l'éducation (E.S.P.E, ex-I.U.F.M.) de l'académie de Strasbourg propose de nouveaux masters d'enseignement à visée professionnalisante. L'E.S.P.E. assure ainsi à nouveau la formation professionnelle de tous les futurs enseignants.

- Mais il y a urgence à remettre en place une formation initiale des enseignants de D.E.L.<sup>4</sup> du second degré abandonnée par l'IUFM en 2008 - formation nécessaire pour donner aux futurs enseignants les outils langagiers et conceptuels indispensables à l'enseignement d'une discipline en langue seconde, en lien avec la première langue de scolarisation.

<sup>3</sup> Activités ayant cours dans le cadre scolaire, et financées par la commune.

<sup>4</sup> Disciplines enseignées en langue (ex-D.N.L.)

- Le système universitaire français présente le grand défaut de ne prévoir les formations à l'enseignement qu'après la licence. Il est donc urgent de mettre en place des préformations qui permettent aux étudiants, dès le début des études universitaires, de se préparer à la formation proprement professionnelle qui suivra ainsi qu'au recrutement en langue régionale

La formation dispensée par l'ESPE doit également permettre aux futurs enseignants de consolider et d'étoffer leurs compétences linguistiques, et ce, en favorisant l'immersion par tous les moyens possibles.

## CONCLUSION

### ***Bref résumé des points dont les associations cosignataires demandent la consignation dans le bilan de l'atelier « Éducation »***

- L'offre bilingue paritaire rencontre une forte adhésion des parents, plus d'une famille sur deux fait ce choix quand il est possible.
- L'offre bilingue paritaire est insuffisante sur le territoire alsacien : à peine 20% des écoles la proposent.
- Le niveau d'allemand des élèves en CM2, à l'issue d'un cursus bilingue en primaire, est nettement supérieur à celui des autres élèves. Une étude des niveaux en fin de collège ou de lycée ne peut se faire que sur l'ENSEMBLE d'une classe d'âge. Isoler les résultats de la certification KMK ou de l'ABIBAC pour illustrer le niveau d'allemand de l'ensemble d'une cohorte "monolingue" vs "bilingue" n'est tout simplement pas acceptable du point de vue statistique.
- La filière bilingue paritaire est démocratique et non élitiste : toute argumentation liée aux CSP est irrecevable tant qu'une étude des CSP en maternelle bilingue, en 2012 ou 2013, ne sera pas réalisée. Nous rappelons qu'une telle étude des CSP a été conduite en Ile-de-France par le Ministère pour étudier le facteur d'intégration sociale que représente la scolarisation des enfants d'immigrés ; et nous constatons que la mise en œuvre de moyens similaires, pour le sujet qui nous intéresse, semble impossible.
- Les déperditions en voie bilingue sont stigmatisées mais non analysées ; il convient de procéder à une analyse comparée et sérieuse, bilingue/monolingue, avant de pouvoir tirer quelque conclusion que ce soit.
- Le recrutement des enseignants reste un problème majeur, dont la difficulté est présentée comme une des raisons essentielles du non-respect des objectifs de la convention quadripartite.

\* \* \* \*  
\*

**Si l'histoire a été la cause de bien des maux, la géographie et la géopolitique invitent aujourd'hui l'Alsace à une totale révision de certains jugements, de certains préjugés et de certains comportements. L'avenir de l'Alsace, de sa jeunesse et de son économie se joue sur d'autres terrains que le nationalisme.**

**Seule une identité reconquise, seul un bilinguisme apaisé et seule une image claire et lisible – celle qu'une Alsace réconciliée avec elle-même saura et osera se donner – lui permettront de s'intégrer pleinement dans les espaces économiques, culturels et politiques auxquels elle a part et d'en tirer pleinement profit.**